



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 06/02/2025

DLB 2025/766

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 6 février à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des fêtes Pierre Daurès - Place de la Mairie - 34630 SAINT-THIBERY, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 29/01/2025

Affichage de la convocation : 29/01/2025

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphan BOYER, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Francine GERARD, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Chantal GUILHOU, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Edgard SICARD, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Sébastien FREY représenté par Marie-Claude SEMPERE, Vincent GAUDY représenté par Francis RICARTE, Bernard SAUCEROTTE représenté par Marie-Aude SICARD, René VERDEIL représenté par Rachel SACUCCI.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Philippe BARON, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jacques BOLINCHES, André BOUDET, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Jacques ELIEZ, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Frédéric GUARNIERI, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Claude MARCO, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Jacques MONCOUYOUX, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN BONET, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Signature d'une convention bipartite entre la CAHM et le SICTOM pour la réalisation des études terrain dans le cadre de l'aménagement d'une zone d'activité incluant une partie de l'ISDI de Saint-Thibéry pour l'implantation de la future déchèterie

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), dans le cadre de sa compétence relative au développement économique, envisage une extension du PAE La Crouzette, sur la commune de Saint-Thibéry, sur une emprise foncière portant actuellement une installation de stockage de déchets inertes (ISDI).

Le SICTOM envisage de déplacer la déchèterie de Saint-Thibéry sur cette même emprise.

Le SICTOM Pézenas-Agde et la CAHM s'accordent pour mutualiser les coûts des études de faisabilité de la mission géotechnique de leurs projets sur le site de La Crouzette à Saint-Thibéry. La CAHM financera et gèrera ces études à hauteur d'une estimation de 38 000 € HT, chaque partie prenant en charge 50 % des coûts. La CAHM se chargera du mandat et de la gestion des études. La convention prendra effet dès signature et se terminera après la remise des rapports et la régularisation des comptes.

Le Comité Syndical est invité à autoriser Monsieur le Président du SICTOM Pézenas-Agde à signer la convention bipartite entre la CAHM et le SICTOM pour la réalisation des études terrain dans le cadre de l'aménagement d'une zone d'activité incluant une partie de l'ISDI de Saint-Thibéry pour l'implantation de la future déchèterie.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

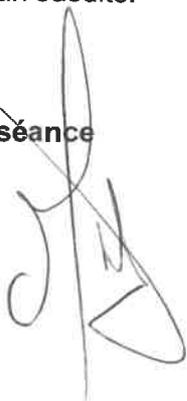
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention bipartite entre la CAHM et le SICTOM pour la réalisation des études terrain dans le cadre de l'aménagement d'une zone d'activité incluant une partie de l'ISDI de Saint-Thibéry pour l'implantation de la future déchèterie,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette convention.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,

Armand RIVIERE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le 12/02/2025